

Pétitions

M. Pinard: Madame le Président, nous envisagerons de déposer ce projet de loi très bientôt, compte tenu de la première réaction, qui est favorable. Ce n'est pas par inadvertance que j'ai fait allusion à cette discussion. En fait, la question m'a été posée par un membre du caucus du député. J'ai supposé que les deux députés en avaient discuté et que j'étais libre de citer cette discussion. Autrement, je ne me serais pas attendu à une question à ce sujet de la part de l'un des collègues du député.

[Français]

M. HEAP—ON DEMANDE D'ACCORDER LE STATUT D'IMMIGRANTE REÇUE À M^{ME} ROSELINE VINCENT

M. Dan Heap (Spadina): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de citoyens de Hull qui déclare humblement que Roseline Vincent, Haïtienne de 28 ans, est entrée au Canada en 1977, que peu après elle a fait une demande de résidence permanente auprès du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, laquelle est restée sans réponse, que cette femme est maintenant menacée de déportation, que son retour en Haïti lui serait préjudiciable.

A ces causes demande humblement que le Canada accorde le statut d'immigrante reçue.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

M. SKELLY—LA PROCÉDURE DE VOTE IN ABSENTIA

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un grand nombre de femmes de Delta qui sont membres d'une association auxiliaire de l'association des pêcheurs. Cette pétition demande au gouvernement du Canada et au directeur général des élections d'instaurer une procédure permettant de voter in absentia, afin que les citoyens ne soient pas privés de leur droit de vote pendant la période de votation fédérale.

M. ANGUISH—LE MAINTIEN DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai le devoir et le privilège de présenter cet après-midi une pétition signée par des citoyens en majeure partie de l'Alberta, qui m'ont demandé de présenter cette demande à l'honorable Chambre des communes du Canada, en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidents de la province de l'Alberta, qui se prévalent maintenant de leur droit de présenter un grief commun, déclare humblement que le tarif du Nid-de-Corbeau sera remplacé par des tarifs de transport qui seront cinq fois plus élevés et même davantage d'ici 1990. Cette hausse est imposée au moment où le prix du grain pour les producteurs est au niveau du prix de 1974, et un calcul détaillé montre qu'en multipliant par 5.1 le tarif du Nid-de-Corbeau, la localité de St. Paul, en Alberta, perdra \$1,197,200 d'ici 1990 en paiements de transport du grain, en se fondant sur les livraisons réelles de la campagne agricole 1980-1981; cet argent aurait autrement bénéficié à cette collectivité.

A ces causes, vos pétitionnaires demandent humblement qu'il plaise au Parlement de maintenir à perpétuité le tarif du Nid-de-Corbeau qui est actuellement garanti par la loi, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

[Traduction]

M. RIIS—LES FILMS PORNOGRAPHIQUES PRÉSENTÉS À LA TÉLÉVISION PAYANTE

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition au nom de personnes de la circonscription de Kamloops-Shuswap concernant les films pornographiques présentés par le poste de télévision à péage Premier Choix. Elles demandent à la Chambre d'étudier une mesure qui permettrait d'ajouter le mot «sexe» à l'article 3 de la loi sur la radiodiffusion, afin d'interdire les films pornographiques violents au petit écran.

M. ANGUISH—LA MISE À L'ESSAI DU MISSILE DE CROISIÈRE AU CANADA

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Madame le Président, j'ai en main une pétition que je voudrais présenter à la Chambre des communes. Elle est signée par des gens de la localité de St. Walburg, qui est située dans ma circonscription, et s'adresse à l'honorable Chambre des communes, en Parlement assemblée.

La pétition des soussignés résidents de la Saskatchewan qui se prévalent de leurs droits ancestraux et incontestés de présenter un grief commun, confiants que l'honorable Chambre des communes leur donnera une réponse favorable, rappelle humblement que le missile de croisière est conçu pour transporter une ogive nucléaire, que c'est une arme offensive et non pas défensive et qu'en foi de quoi les soussignés prient humblement le Parlement de se conformer à la stratégie dite d'étouffement du premier ministre telle qu'il l'a exposée devant la session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je rappelle au député qu'il ne doit lire que le titre de la pétition. Il ne peut l'expliquer ni se lancer dans une longue argumentation. C'est la deuxième pétition qu'il présente aujourd'hui. Dans les deux cas, sa présentation était trop longue, beaucoup trop pour que la présidence puisse l'accepter.